

Comptes annuels

Comptes annuels¹ 2022 de l'Université de Berne

L'Université de Berne établit ses comptes annuels conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, dont le principe suprême consiste à présenter un état de la fortune, des finances et des revenus conforme à la réalité (« True and Fair View »).

Bilan

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Liquidités	1	66 256	12 013	54 242	451,5%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	2	378 298	494 466	-116 168	-23,5%
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	33 333	28 395	4 938	17,4%
Autres créances à court terme	4	17 157	14 655	2 503	17,1%
Immobilisations financières à court terme	5	0	455	-455	-100,0%
Stocks et travaux en cours	6	8 213	6 853	1 360	19,9%
Comptes de régularisation actifs	7	62 147	58 190	3 957	6,8%
Actif circulant		565 405	615 027	-49 622	-8,1%
Immobilisations financières	8	110 892	89 099	21 793	24,5%
Immobilisations corporelles	9	72 998	63 979	9 019	14,1%
Immobilisations incorporelles	10	10 355	11 715	-1 360	-11,6%
Actif immobilisé		194 245	164 793	29 452	17,9%
Total actifs		759 650	779 820	-20 171	-2,6%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	38 299	22 192	16 108	72,6%
Autres dettes à court terme	12	3 000	1 968	1 032	52,4%
Autres créances à court terme	13	459	24 129	-23 671	-98,1%
Engagements financements externes	14	182 771	180 890	1 881	1,0%
Provisions à court terme	15	17 288	18 006	-718	-4,0%
Comptes de régularisation passifs	16	10 373	4 475	5 898	131,8%
Fonds étrangers à court terme		252 190	251 660	530	0,2%
Dettes financières à long terme	17	1 205	1 631	-427	-26,2%
Provisions à long terme	15	20 159	27 224	-7 065	-26,0%
Engagements de prévoyance	18	72 700	77 200	-4 500	-5,8%
Fonds étrangers à long terme		94 063	106 055	-11 992	-11,3%
Résultats cumulés		422 105	401 376	20 729	5,2%
Résultat annuel		-8 709	20 729	-29 438	-142,0%
Fonds propres		413 397	422 105	-8 709	-2,1%
Total passifs		759 650	779 820	-20 171	-2,6%

¹ Les éventuelles différences avec les données des tableaux qui suivent sont dues aux arrondis.

Compte de résultats

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	2022	2021	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations		326 340	323 366	2 974	0,9%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)		100 305	99 486	819	0,8%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)		123 410	123 631	-221	-0,2%
Financement de base ou contributions publiques	19	550 054	546 483	3 571	0,7%
Contributions de projets par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique		113 177	113 569	-392	-0,3%
Contributions de projets par des organisations internationales		30 834	25 241	5 593	22,2%
Autres subventions de projets		67 666	62 448	5 218	8,4%
Contributions de projets par des financements externes	20	211 677	201 258	10 419	5,2%
Taxes universitaires		18 649	19 174	-525	-2,7%
Produits des services permanents		81 589	84 047	-2 458	-2,9%
Revenus divers		83 010	83 077	-67	-0,1%
Rabais et remises		-770	-817	47	-5,8%
Autres revenus	21	182 478	185 481	-3 003	-1,6%
Total revenus d'exploitation		944 209	933 222	10 988	1,2%
Traitements		523 565	521 172	2 393	0,5%
Cotisations aux assurances sociales		95 993	95 769	224	0,2%
Autres charges de personnel		5 841	6 654	-813	-12,2%
Charges de personnel	22	625 399	623 595	1 804	0,3%
Acquisition d'appareils		17 317	14 874	2 444	16,4%
Charges immobilières et charges des biens-fonds		38 731	26 229	12 503	47,7%
Autres charges		109 654	102 662	6 993	6,8%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	23	165 703	143 764	21 940	15,3%
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique		113 613	112 347	1 266	1,1%
Subventions à des tiers		18 617	22 224	-3 607	-16,2%
Contributions	24	132 230	134 571	-2 341	-1,7%
Amortissement des immobilisations corporelles	9	12 597	10 984	1 613	14,7%
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	1 911	3 317	-1 406	-42,4%
Total charges d'exploitation		937 841	916 231	21 610	2,4%
Produits financiers		3 268	5 582	-2 315	-41,5%
Charges financières		18 145	1 644	16 500	1 003,6%
Corrections de valeur immobilisations financières	8	200	200		0,0%
Résultat financier	25	-15 077	3 738	-18 815	-503,3%
Résultat annuel		-8 709	20 729	-29 438	-142,0%

Tableau de financement

Montants en KCHF	2022	2021
Activité d'exploitation		
+/- Bénéfice / perte	-8 709	20 729
+/- Pertes / bénéfices proportionnel(le)s résultant de l'application de la méthode de mise en équivalence	-1 536	-36
+/- Amortissements / réévaluations de l'actif immobilisé	14 197	14 083
+/- Pertes de valeur / suppression de pertes de valeur	411	225
+/- Variation des engagements de prévoyance dans les charges de personnel	-4 500	-4 500
+/- Augmentation / diminution des provisions sans incidence sur le fonds	-7 783	-921
+/- Autres charges / produits sans incidence sur le fonds	17 868	-2 354
+/- Diminution / augmentation des créances	-5 708	1 576
+/- Diminution / augmentation des stocks et travaux en cours	-1 360	-128
+/- Diminution / augmentation des autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs	-6 510	-4 361
+/- Augmentation / diminution des créances	16 108	3 646
+/- Augmentation / diminution des autres engagements à court terme et comptes de régularisation passifs	6 929	-7 094
+/- Augmentation / diminution des engagements financements externes	1 881	6 287
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	21 168	27 154
Activité d'investissement		
- Versements pour l'achat d'immobilisations corporelles	-21 072	-28 035
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations corporelles	416	52
- Versements pour l'achat d'immobilisations financières à court et long termes	-68 773	-3 715
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations financières à court et long termes	31 923	10 935
- Versements pour l'achat d'immobilisations incorporelles	-1 630	-1 819
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations incorporelles	140	
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	-58 996	-22 582
Activité de financement		
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à court terme	-23 671	13 093
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à long terme	-427	-16
Flux financiers provenant de l'activité de financement	-24 097	13 077
Total tableau de financement	-61 926	17 649
Liquidités nettes au début de la période	506 479	488 830
Liquidités nettes à la fin de la période	444 554	506 479
Variation des liquidités nettes	-61 926	17 649

Les liquidités nettes se composent comme suit :

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	171	190
Poste	58 378	5 261
Banque	7 707	6 563
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	4 012	76 154
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement externes »	374 286	418 312
Total	444 554	506 479

Tableau des fonds propres au 31.12.2022

Montants en KCHF	Financement de base	Financements externes	Fonds affectés	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2020	83 680	254 726	62 971	401 376
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	-5 118	24 289	1 559	20 729
Fonds propres au 31.12.2021	78 562	279 015	64 529	422 105
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	-19 437	19 847	-9 119	-8 709
Fonds propres au 31.12.2022	59 125	298 862	55 410	413 397

Les fonds propres de l'Université de Berne sont divisés en trois catégories : le financement de base, le financement externe et les fonds affectés.

Le financement de base comprend les investissements réalisés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche et les services. Il inclut également le produit des taxes universitaires et une partie des autres revenus.

Les financements externes comprennent les crédits externes non affectés (services permanents, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers, etc.). Ce sont des fonds pour lesquels les bailleurs n'exigent pas d'affectation à un projet en particulier. Ils peuvent donc être utilisés pour des projets de recherche et des offres de formation continue non spécifiques ainsi que pour le maintien des services permanents.

Les fonds affectés comprennent les fonds provenant de legs et de fondations non autonomes cédés à l'Université de Berne pour une affectation déterminée.

Le résultat annuel 2022 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif du canton de Berne.

Annexe

Principes de présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Ils reflètent donc fidèlement l'état de la fortune, des finances et des revenus de l'Université de Berne. L'exercice arrive à son terme le 31 décembre.

Les comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 14 mars 2023, puis présentés au Sénat pour information. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif du canton de Berne et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de septembre.

Principes de consolidation

L'Université de Berne détient des participations avec un droit de vote de plus de 50% dans des sociétés. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30, elle doit donc aussi présenter des comptes consolidés. Toutefois, comme le montant total de ces participations est négligeable, il a été décidé de ne pas présenter de comptes consolidés. Les participations sont évaluées dans les comptes individuels selon la méthode de la mise en équivalence (equity method) et comptabilisées dans la rubrique des immobilisations financières.

Principes d'établissement du bilan et des évaluations

Le bilan est établi selon le principe d'évaluation individuelle des actifs et des dettes, qui repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de production et les dettes, à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont explicités ci-dessous :

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires et les fonds immobilisés. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Les comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont considérés comme des liquidités.

Créances résultant de livraisons et de prestations, et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire dont le montant est calculé à partir de la moyenne des créances effectivement décomptabilisées au cours des deux dernières périodes comptables.

Immobilisations financières à court terme

Les immobilisations à court terme sont des immobilisations financières dont l'échéance est comprise entre 90 jours et un an et qu'il est prévu de détenir sur une courte période. Les immobilisations financières à court terme avec valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières à court terme sans valeur boursière doivent être évaluées au maximum au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Le principe d'évaluation individuelle s'applique. Les bénéfices et pertes sur cours ainsi que les corrections de valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Stocks et travaux en cours

Les stocks comprennent les matières consommables. Ils sont évalués au coût d'acquisition ou au prix de revient ou bien, si elle est plus basse, à la valeur de marché nette. Les travaux en cours sont des services non encore facturés. Ils ne concernent que les unités fournissant des services permanents, par exemple les cliniques dentaires ou l'hôpital vétérinaire. La détermination du prix de revient des travaux en cours se fait sur la base d'évaluations issues des systèmes d'information patient correspondants.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les instruments financiers tels que les titres, les prêts et les participations. Les immobilisations financières ayant une valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières sans valeur boursière sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les participations supérieures à 20% sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation
Terrains et constructions	Terrains : illimité Constructions : 30 à 50 ans
Machines, mobilier, appareils	2 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Véhicules spéciaux	10 ans
Informatique	2 à 5 ans

Les contributions pour des investissements ayant trait à des bâtiments selon l'article 55, al. 1, LEHE² constituent un poste négatif à part dans la rubrique des immobilisations corporelles. La dissolution se fait sur la même durée d'utilisation que les investissements financés au moyen de subventions fédérales.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à l'Université en cours de développement par un prestataire externe, les subventions d'investissements à des cantons et institutions privées, les brevets et licences ainsi que les prêts à des professeur-e-s pour des rachats auprès de la caisse de pension. L'amortissement des logiciels est effectué linéairement sur cinq ans, celui des cotisations des professeur-e-s à la Caisse de Pension Bernoise (cotisations des professeur-e-s à la CPB) avec une dégressivité de 4%³ ou 5%⁴. La valeur des immobilisations incorporelles est vérifiée à la date de clôture des comptes. Le cas échéant, des rectifications de valeur supplémentaires sont effectuées au détriment du résultat de l'exercice.

Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que leur valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur de marché nette), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (dépréciation durable / amortissement non planifié).

Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations sont des engagements à court terme résultant de l'activité ordinaire et dont l'échéance est inférieure à un an à compter du jour du bilan.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est inférieure à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme sont des dettes monétaires résultant d'activités de financement. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Engagements financements externes

Les engagements résultant des financements externes sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de l'Université de Berne qui sont encore en suspens à la date du bilan. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

² Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE), état au 1^{er} janvier 2018

³ Art. 7, al. 1, du décret du 19 novembre 1997 sur les principes régissant la rémunération et d'autres prestations allouées au personnel universitaire (DUni), abrogé le 1^{er} septembre 1998

⁴ Art. 66, al. 4, de l'ordonnance du 12 décembre 2012 sur l'Université (OUni)

Provisions à court et long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à 12 mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme. Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont quant à elles comptabilisées dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement probable résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'événement dont résulte l'engagement doit avoir eu lieu avant la date du bilan. Il peut reposer sur une obligation juridique expresse ou sur une obligation de fait. Les soldes horaires et les droits aux vacances des collaboratrices et collaborateurs sont traités comme des provisions.

Une provision est constituée par imputation sur le poste de charges ou de diminution des recettes correspondant.

Une provision constituée dans un domaine du compte de résultats doit être diminuée ou dissoute dans le même domaine. Les évolutions des provisions sont présentées dans le tableau de variation des provisions.

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée.

L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont des dettes monétaires dont l'échéance est supérieure à 12 mois et qui sont générées par les activités financières. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Prestations de prévoyance du personnel

L'Université de Berne est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), à la caisse de pension de l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC) et aux fondations de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Les conséquences économiques des plans de prévoyance pour l'Université sont calculées à la date du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (comme les contributions à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Impôts sur les bénéfices

L'Université de Berne est exonérée des impôts directs.

Transactions avec les personnes liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à l'Université de Berne si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'Université. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées à l'Université de Berne.

Toutes les transactions substantielles entre des parties liées ainsi que les créances ou les dettes en résultant doivent être mentionnées dans les comptes annuels.

Postes dans des devises étrangères

Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis en francs suisses (CHF) à la date du bilan.

On applique alors le cours de conversion indiqué sur le relevé bancaire. Si aucun cours de conversion n'y figure, on applique le taux interbancaire moyen de la période concernée (oanda.com).

Remarques concernant les comptes annuels

1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Caisse	171	190	- 19	-9,9%
Poste	58 378	5 261	53 116	1 009,6%
Banque	7 707	6 563	1 145	17,4%
Liquidités	66 256	12 013	54 242	451,5%

Les liquidités ont augmenté de KCHF 54 242. Depuis l'automne 2022, tous les paiements sont effectués directement par le biais de l'Université de Berne, ce qui requiert une hausse des liquidités. Avant cette modification, les opérations de paiement étaient réalisées par le biais de l'Administration des finances du canton de Berne.

2 Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	4 012	76 154	- 72 142	-94,7%
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	374 286	418 312	- 44 026	-10,5%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	378 298	494 466	- 116 168	-23,5%

Malgré la modification des opérations de paiement évoquée au point 1, il existe encore deux comptes courants auprès de l'Administration des finances. La baisse est due à la hausse des liquidités (point 1) et au résultat d'exploitation 2022.

3 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Créances envers des tiers résultant de prestations	32 882	29 142	3 740	12,8%
Créances envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations	1 251	1	1 250	124 979,5%
Ducroire	-800	-748	-52	7,0%
Créances résultant de livraisons et de prestations	33 333	28 395	4 938	17,4%

Les créances résultant de livraisons et de prestations ont augmenté de KCHF 4 938. Fin 2022, à la date d'arrêt des comptes, ce poste incluait des créances envers des tiers de montants divers.

4 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Avances temporaires en espèces	194	188	7	3,5%
Avoirs impôt anticipé	297	438	-140	-32,0%
Livraisons	89	0	89	100,0%
Créances financements externes fonds étrangers	15 936	13 339	2 597	19,5%
Cautions de loyers	26	25	1	3,3%
Prêts à court terme	615	665	-50	-7,5%
Autres créances à court terme	17 157	14 655	2 503	17,1%

Les autres créances à court terme ont augmenté de KCHF 2 503. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation des créances liées aux financements externes de fonds étrangers.

5 Immobilisations financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Placements portant intérêts (obligations)	0	455	-455	-100,0%
Immobilisations financières à court terme	0	455	-455	-100,0%

En raison de la stratégie de placement actuelle, tous les placements ont été réinvestis. Les immobilisations financières sont donc toutes présentées au point 8.

6 Stocks et travaux en cours

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Stocks	4 713	4 348	365	8,4%
Travaux en cours	3 500	2 505	995	39,7%
Stocks et travaux en cours	8 213	6 853	1 360	19,9%

Les stocks et travaux en cours ont augmenté de KCHF 1 360.

7 Comptes de régularisation actifs

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Intérêts courus	0	144	-144	-100,0%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	55 032	52 800	2 232	4,2%
Abonnements presse	5 099	5 115	-16	-0,3%
Autres actifs transitoires	2 017	130	1 886	1 445,9%
Comptes de régularisation actifs	62 147	58 190	3 957	6,8%

Les comptes de régularisation actifs ont augmenté de KCHF 3 957 par rapport à l'année précédente. Une grande partie de cette augmentation est imputable à la régularisation des contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU).

8 Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Actions et parts	36 572	20 409	16 163	79,2%
Placements portant intérêt, dépôts à terme > 1 an (fonds)	16 639	6 323	10 316	163,2%
Placements stipulant un intérêt nominal (obligations)	38 676	45 312	-6 636	-14,6%
Prêts à des tiers	9 919	9 735	185	1,9%
Prêts envers les organisations liées	5 000	5 500	-500	-9,1%
Participations dans des entreprises privées	4 085	1 820	2 264	124,4%
Immobilisations financières	110 892	89 099	21 793	24,5%

Depuis début 2022, les titres de l'Université sont consolidés dans deux nouveaux portefeuilles de titres. Les placements existants ont tous été vendus et placés de nouveau conformément à la stratégie de placement. Le portefeuille de placements a été développé pour réduire la liquidité très élevée concernant les financements externes.

Les participations significatives sont répertoriées ci-après :

Participation	Siège social	Taux de participation		Capital social en KCHF		Valeur en KCHF	
		31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Center of Continuing Dental Education (CCDE)	Berne	-	75%	-	100	-	82
Unitectra SA	Zurich	33%	33%	300	300	143	142
SCDH SA (Swiss Center for Design and Health)	Berne	22%	22%	4 600	920	984	184
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Berne	21%	21%	240	240	115	120
sitem-insel SA	Berne	11%	12%	13 596	12 096	2 621	1 117
SLSP SA	Zurich	8%	8%	520	520	40	40
Autres					n/a	181	135
Total						4 085	1 820

Les participations ont augmenté d'environ KCHF 2 265 par rapport à l'année précédente. Ce résultat est principalement imputable à la hausse de la participation de sitem-insel SA en raison d'un bon exercice ainsi qu'à la progression de la participation de SCDH SA consécutive à une augmentation de capital.

9 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Terrains et constructions	Machines, Mobilier, Appareils, Véhicules	Immobilisations en construction (acomptes versés sur immobilisations corporelles)	Informatique (matériel)	Subventions fédérales	Total immobilisations corporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2020	961	41 467	2 070	3 692	-2 051	46 140
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2020	1 059	140 748	2 070	14 094	-9 486	148 485
Entrées		9 620	16 040	2 375		28 035
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-7 674		-693		-8 368
Reclassifications		16 860	-16 943	83		
État au 31.12.2021	1 059	159 552	1 167	15 859	-9 486	168 151
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2020	-97	-99 280		-10 402	7 435	-102 344
Amortissements planifiés	-22	-9 228		-1 543	841	-9 953
Amortissements non planifiés		-190				-190
Sorties		7 623		693		8 316
Reclassifications						
État au 31.12.2021	-119	-101 076		-11 252	8 276	-104 171
Valeur comptable nette au 31.12.2021	939	58 477	1 167	4 607	-1 210	63 979
Valeur comptable nette au 31.12.2021	939	58 477	1 167	4 607	-1 210	63 979
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2021	1 059	159 552	1 167	15 859	-9 486	168 151
Entrées		8 709	10 916	1 447		21 072
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-7 510		-498		-8 008
Reclassifications		7 232	-7 404	172		
État au 31.12.2022	1 059	167 983	4 679	16 980	-9 486	181 215
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2021	-119	-101 076		-11 252	8 276	-104 171
Amortissements planifiés	-22	-10 539		-1 735	841	-11 456
Amortissements non planifiés		-301				-301
Sorties		7 214		498		7 712
Reclassifications						
État au 31.12.2022	-141	-104 702		-12 490	9 116	-108 216
Valeur comptable nette au 31.12.2022	917	63 281	4 679	4 490	-370	72 998

Pendant l'exercice sous revue, les investissements ont été supérieurs aux amortissements, ce qui explique l'augmentation de la valeur comptable nette de KCHF 9 019.

10 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours (logiciels)	Autres immobilisations incorporelles	Cotisations professeur-e-s à la CPB	Total immobilisations incorporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2020	5 658	134	77	8 193	14 062
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2020	23 455	134	149	16 599	40 337
Entrées	871	356		595	1 822
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-57				-57
Reclassifications	320	-320			
État au 31.12.2021	24 588	170	149	17 194	42 102
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2020	-17 796		-72	-8 407	-26 275
Amortissements planifiés	-3 230		-52	-852	-4 134
Amortissements non planifiés	-35				-35
Sorties	57				57
Reclassifications					
État au 31.12.2021	-21 005		-123	-9 258	-30 387
Valeur comptable nette au 31.12.2021	3 583	170	26	7 936	11 715
Valeur comptable nette au 31.12.2021	3 583	170	26	7 936	11 715
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2021	24 588	170	149	17 194	42 102
Entrées	305	950		378	1 634
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-218			-730	-948
Reclassifications					
État au 31.12.2022	24 676	1 120	149	16 843	42 788
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2021	-21 005		-123	-9 258	-30 387
Amortissements planifiés	-1 885		-26	-830	-2 741
Amortissements non planifiés				-253	-253
Sorties	218			730	948
Reclassifications					
État au 31.12.2022	-22 673		-149	-9 611	-32 433
Valeur comptable nette au 31.12.2022	2 003	1 120	0	7 231	10 355

Pendant l'exercice sous revue, les amortissements et sorties ont été supérieurs aux investissements, ce qui explique la diminution de la valeur comptable nette de KCHF 1 360.

11 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	24 655	21 805	2 850	13,1%
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	11 472	116	11 356	9 775,8%
Dettes résultant de livraisons et de prestations (manuel)	2 172	270	1 902	704,5%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	38 299	22 192	16 108	72,6%

En tout, les dettes résultant de livraisons et de prestations ont augmenté de KCHF 16 108 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à un encaissement de KCHF 10 000 qui a été transmis à son destinataire (Wyss Academy) début 2023.

12 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Acomptes de clients	895	606	289	47,6%
Compte courant créances TVA	912	941	-29	-3,0%
Dettes à court terme diverses	1 193	421	771	183,1%
Autres dettes à court terme	3 000	1 968	1 033	52,5%

Par rapport à l'année précédente, les autres dettes à court terme ont augmenté de KCHF 1 033.

13 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Dépôts	167	159	7	4,5%
Autres engagements à court terme envers des tiers	292	191	101	52,6%
Autres engagements à court terme envers des parties liées	0	23 778	-23 778	-100,0%
Autres créances à court terme	459	24 129	-23 671	-98,1%

Les autres créances à court terme ont diminué de KCHF 23 671 par rapport à l'année précédente. La Fondation Wyss Academy gère désormais ses avoirs sur un compte bancaire spécifique. Auparavant, l'Université de Berne avait mis un compte courant à la disposition de la Fondation Wyss Academy. Ces avoirs de la Fondation ont été comptabilisés dans les autres créances à court terme.

14 Engagements financements externes

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Engagements financements externes	182 771	180 890	1 881	1,0%

Les engagements de l'Université de Berne encore en suspens vis-à-vis de créanciers tiers à la date de clôture ont augmenté de KCHF 1 881 par rapport à l'année précédente (cf. également 20 « Subventions de projets provenant de financements externes »).

15 Provisions

Montants en KCHF	Provisions personnel	Autres provisions	Total
État au 31.12.2020	24 287	21 863	46 151
dont provisions à court terme	16 236	1 803	18 039
Constitution (y c. augmentation)	11 172	1 285	12 457
Dissolution			
Utilisation	-11 927	-1 451	-13 378
État au 31.12.2021	23 532	21 697	45 230
dont provisions à court terme	16 200	1 806	18 006
Constitution (y c. augmentation)	10 430	100	10 530
Dissolution	-1 148	-4 971	-6 119
Utilisation	-12 143	-51	-12 194
État au 31.12.2022	20 672	16 775	37 447
dont provisions à court terme	15 713	1 575	17 288
Variation au 31.12.2022 par rapport à l'année précédente	-2 861	-4 922	-7 783

Les provisions du personnel comprennent les provisions pour les soldes horaires flexibles, les congés, les primes de fidélité et les comptes épargne-temps. Sont considérées comme provisions à court terme les provisions pour les horaires flexibles, les congés et les primes de fidélité échues l'année suivante. Les provisions du personnel ont diminué de KCHF 2 861 au total. Ce poste comporte également la dissolution de provisions constituées au titre de comptes épargne-temps ainsi que la dissolution d'une provision de rentes spéciales et d'indemnités de licenciement⁵. Les autres provisions ont diminué de KCHF 4 922.

La baisse des autres provisions résulte de la dissolution de fonds affectés à un sinistre, qui ne sont plus nécessaires.

16 Comptes de régularisation passifs

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Taxes d'immatriculation	7 623	3 792	3 830	101,0%
Autres passifs transitoires	2 750	683	2 067	302,8%
Comptes de régularisation passifs	10 373	4 475	5 898	131,8%

Les régularisations au titre des taxes d'immatriculation ont augmenté de KCHF 3 830 par rapport à l'année précédente. La facturation correspondant au semestre de printemps 2022 a été en grande partie réalisée uniquement en 2022, ce qui explique le niveau proportionnellement faible de la régularisation en 2021. À l'inverse, le semestre de printemps 2023 a déjà été imputé en 2022, si bien qu'une régularisation plus élevée a dû être effectuée comme pour les années précédentes. Les autres passifs transitoires sont des services devant être réalisés sur une base contractuelle et portant sur l'exercice sous revue.

17 Dettes financières à long terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021	Évolution	
Prêts à long terme (prêts professeur-e-s à la CPB)	848	1 174	-327	-27,8%
Autres dettes financières à long terme	357	457	-100	-21,9%
Dettes financières à long terme	1 205	1 631	-427	-26,2%

Les dettes financières à long terme ont diminué de KCHF 427.

⁵ Art. 33 de la loi sur le personnel (LPers)

18 Engagements de prévoyance

Montants en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour l'institution de prévoyance	Part économique de l'Université de Berne		Variation ayant une incidence sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de caisse de pension incluses dans les charges d'exploitation	
		2022	2021		2022	2022	2021
Plans de prévoyance sans excédent de couverture / découvert							
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	316				930	930	451
Plans de prévoyance avec découvert	-126 908	72 700	77 200	-4 500	56 507	52 007	52 167
Plans de prévoyance sans actifs propres							
Total	-126 591	72 700	77 200	-4 500	57 437	52 937	52 618

La majeure partie des collaboratrices et collaborateurs de l'Université de Berne (6 107 assuré-e-s) est inscrite à la Caisse de pension bernoise (CPB). Outre cela, il existe des rapports de prévoyance avec les caisses de pension suivantes : l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC, 81 assuré-e-s), la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB, 127 assuré-e-s) et la Société suisse des médecins-dentistes (SSO, 2 assuré-e-s).

Au 31 décembre 2022, la CPB affiche un degré de couverture de 88,13% (année précédente : 97,02%) à un taux d'intérêt technique de 2,0%. La part de la lacune de couverture prise en charge par l'Université de Berne par rapport au capital de prévoyance s'élève au total à KCHF 126 612 au 31 décembre 2022 (année précédente : KCHF 30 695).

Au 31 décembre 2022, le degré de couverture provisoire de la CACEB s'élevait au total à 89,8% (année précédente : 98,4%) à un taux d'intérêt technique de 2,0%. La part du découvert prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 296 au 31 décembre 2022 (année précédente : KCHF 49).

À la date de clôture du 31 décembre 2022, l'ASMAC affichait un taux de couverture provisoire de 108,65% (année précédente : 117%). La part de l'excédent de couverture prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 316 au 31 décembre 2022 (année précédente : KCHF 528).

Au 31 décembre 2021, le degré de couverture de la SSO s'élevait à 106,28%. Le degré de couverture au 31 décembre 2022 ne sera connu qu'après l'adoption des comptes annuels de l'Université de Berne. Il est impossible d'indiquer le taux d'excédent de couverture ou de découvert de la SSO, et cette information n'est pas capitale pour ses deux assurés.

Afin d'évaluer la provision effective à comptabiliser pour les obligations de prévoyance, on applique une méthode de calcul dynamique dotée des paramètres « Évolution des salaires / renchérissement » et « Croissance de la population ». La méthode de calcul s'appuie sur les exigences du canton de Berne et comprend les composants ou paramètres suivants :

- Le gain annuel assuré de l'ensemble des salarié-e-s âgé-e-s d'au moins 25 ans (date de clôture 31 décembre)
- La contribution au financement de l'employeur de 1,35% pour la CPB et de 2,55% pour la CACEB
- Les paramètres de planification de 1,5% (renchérissement 0,6%, mesures salariales individuelles 0,7%, marge de sécurité 0,2%)
- La croissance de la population de 0,31% jusqu'en 2034
- Le nombre d'années restantes conformément au plan de financement (2022 = 12 ans)

En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, le taux d'escompte s'élève à 0%.

19 Financement de base ou subventions de partenaires publics

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations	326 340	323 366	2 974	0,9%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)	100 305	99 486	819	0,8%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	123 410	123 631	-221	-0,2%
Financement de base ou contributions publiques	550 054	546 483	3 571	0,7%

La part du financement de base ou des contributions du secteur public au produit d'exploitation s'élève à 58,3%. Par rapport à l'année précédente, le financement de base ou les contributions du secteur public ont progressé de KCHF 3 571. Le canton de Berne finance 34,6% (année précédente : 34,7%) du produit d'exploitation. La part de l'État fédéral s'élève à 10,6% (année précédente : 10,7%) conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La part résultant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour la formation des étudiant-e-s non originaires du canton représente 13,1% (année précédente : 13,2%).

20 Subventions de projets provenant de financements externes

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Contributions de projets par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique	113 177	113 569	-392	-0,3%
Contributions de projets par des organisations internationales	30 834	25 241	5 593	22,2%
Autres subventions de projets	67 666	62 448	5 218	8,4%
Contributions de projets par des financements externes	211 677	201 258	10 419	5,2%

La part des subventions de projets par des financements externes dans le produit d'exploitation s'élève à 22,4% (année précédente : 21,6%). Les subventions de projets du Fonds national suisse (FNS) ont baissé de KCHF 392 ; leur part dans le produit d'exploitation atteint 12% (année précédente : 12,2%). Par rapport à l'année précédente, les contributions des organisations internationales aux projets ont progressé de KCHF 5 593. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 3,2% (année précédente : 2,7%). Les autres subventions de projet (partenaires comme l'État fédéral, les cantons, les communes, les associations à but non lucratif, le secteur privé ou Innosuisse) ont quant à elles augmenté de KCHF 5 218. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 7,2% (année précédente : 6,7%).

21 Autres revenus

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Taxes universitaires	18 649	19 174	-525	-2,7%
Produit de la formation continue	10 602	11 447	-845	-7,4%
Droits d'examen et autres taxes	3 530	4 219	-689	-16,3%
Produit des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire	81 589	84 047	-2 458	-2,9%
Produit de remboursements	28 189	25 669	2 520	9,8%
Produit des ventes	5 211	5 711	-499	-8,7%
Revenus divers	35 478	36 031	-554	-1,5%
Rabais et remises	-770	-817	47	-5,8%
Autres revenus	182 478	185 481	-3 003	-1,6%

Les autres revenus représentent 19,3% du produit d'exploitation (année précédente : 19,9%). Par rapport à l'année précédente, ils sont en baisse de KCHF 3 003. Les taxes universitaires ont diminué de KCHF 525 par rapport à l'année précédente. Le produit de la formation continue et les taxes d'examen sont en baisse par rapport à l'année précédente. Différentes unités administratives de l'Université de Berne fournissent des services de médecine humaine, dentaire, légale ou

vétérinaire. Le chiffre d'affaires total des entreprises de service représente 8,6% du revenu d'exploitation (année précédente : 9%). Le recul des recettes issues des services par rapport à l'année précédente est imputable à plusieurs facteurs (entre autres baisses de tarifs de 10% de la liste des analyses de l'OFSP en août 2022, transfert du département de traitement du service de psychiatrie forensique vers UPD Bern AG à la mi-2022, volume de mandats plus bas dans plusieurs services). Le poste Autres revenus intègre la majeure partie des revenus de prestations de services envers des tiers, à l'exception des revenus générés par les services de médecine humaine, dentaire légale ou vétérinaire, qui sont comptabilisés séparément.

22 Charges de personnel

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Traitements	523 565	521 172	2 393	0,5%
Cotisations aux assurances sociales	95 993	95 769	224	0,2%
Autres charges de personnel	5 841	6 654	-813	-12,2%
Charges de personnel	625 399	623 595	1 804	0,3%
Traitements (inclus dans les subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique)	16 821	17 091	-270	-1,6%
Total des charges de personnel	642 220	640 685	1 534	0,2%

Les charges de personnel représentent le poste de charges le plus important des charges d'exploitation avec 66,7% (année précédente : 68,1%). Par rapport à l'année précédente, les traitements ont augmenté de KCHF 2 393. Les cotisations aux assurances sociales ont donc augmenté de KCHF 224 par rapport à l'année précédente. Les dédommagements forfaitaires, les frais de formation initiale et continue, le recrutement du personnel, etc. sont comptabilisés dans les autres charges de personnel. Par rapport à l'année précédente, les charges ont baissé de KCHF 813.

Les charges de personnel comportent également des traitements à hauteur de KCHF 16 821 qui ont été versés aux hôpitaux universitaires dans le cadre des subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique (cf. point 24 « Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique »).

23 Charges de matériel et autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Acquisition d'appareils	17 317	14 874	2 444	16,4%
Charges immobilières et charges des biens-fonds	38 731	26 229	12 503	47,7%
Autres charges	109 654	102 662	6 993	6,8%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	165 703	143 764	21 940	15,3%

Les acquisitions de machines, d'appareils et de matériel informatique ont augmenté de KCHF 2 444. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 1,8% (année précédente : 1,6%). Les charges immobilières et des biens-fonds sont en hausse de KCHF 12 503 par rapport à l'an dernier. Cette hausse est due à la forte augmentation des coûts énergétiques. L'exploitation des immeubles engendre des coûts à hauteur de 4,1% (année précédente : 2,9%) des charges d'exploitation. Cela comprend les coûts énergétiques, les travaux de maintenance, les contrats de maintenance, le ramassage des ordures, le nettoyage et la télécommunication. Les dépenses locatives ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gracieusement à disposition par le canton.

Les autres charges ont progressé de KCHF 6 993 par rapport à l'année précédente. Cette progression est principalement due à l'augmentation des frais de déplacement des chercheur·euse·s, qui étaient encore à un bas niveau en 2021, année marquée par le coronavirus. Les services de tiers ont également augmenté.

24 Contributions

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique	113 613	112 347	1 266	1,1%
Subventions à des tiers	18 617	22 224	-3 607	-16,2%
Contributions	132 230	134 571	-2 341	-1,7%

Au total, les charges liées aux subventions ont diminué de KCHF 2 341. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 14,1% (année précédente : 14,7%). Les contributions destinées à l'enseignement et à la recherche en médecine clinique à l'Hôpital de l'Île, aux Services psychiatriques universitaires (SPU) et aux autres hôpitaux universitaires représentent 12,1% du total. Ces contributions englobent également les traitements versés aux professeur-e-s ordinaires et extraordinaires des hôpitaux universitaires employé-e-s à l'Université de Berne (cf. point 22 « Charges de personnel »). Les contributions à des tiers ont diminué de KCHF 3 607.

25 Résultat financier

Montants en KCHF	2022	2021	Évolution	
Produits financiers	3 268	5 582	-2 315	-41,5%
Charges financières	18 145	1 644	16 500	1 003,6%
Corrections de valeur immobilisations financières	200	200		0,0%
Résultat financier	-15 077	3 738	-18 815	-503,3%

Le résultat financier s'est dégradé de KCHF 18 815 par rapport à l'année précédente. La chute des cours boursiers est à l'origine de cette dégradation.

Autres publications

Cautions, obligations de garantie et constitutions de gages au profit de tiers

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucune caution ou constitution de gage au profit de tiers. Concernant les obligations de garantie, on observe deux Carnets ATA, pour lesquels une caution a été établie et qui entraîneraient des coûts d'environ KCHF 111 en cas de litige.

Engagements et créances conditionnels

L'État fédéral finance annuellement les universités par le biais d'une contribution de base, conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAU, jusqu'en 2016) ou à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, depuis 2017). Dans l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 10 novembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a fait observer que les contributions en vertu de la loi sur l'aide aux universités doivent être considérées « a posteriori ». L'État fédéral reste d'avis que les contributions doivent être versées pour l'exercice en cours (art. 17 de l'ordonnance sur la LEHE). L'Université de Berne perçoit chaque fois la contribution de base au cours de l'année concernée (en 2022 : KCHF 100 305). Il est toutefois possible, jusqu'à clarification définitive de la question, que les contributions de base doivent être considérées « a posteriori ». Dans ce cas, la contribution de l'année suivante devrait être inscrite comme régularisation d'actif au 31 décembre 2022.

Transactions avec les personnes liées

Au sens de la RPC 15, le canton de Berne est considéré comme une personne liée du fait de son influence significative sur le mandat de prestations de l'Université de Berne. Par conséquent, les transactions importantes avec le canton de Berne doivent être publiées dans les comptes annuels.

Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Mandat de prestations d'une durée de quatre ans conclu entre le Conseil-exécutif et l'Université de Berne (art. 59 ss LUni) Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique et de la culture à l'Université de Berne	KCHF 326 340 pour l'année 2022 (année précédente : KCHF 323 366)	Mandat de prestations d'une durée de quatre ans. Approbation une fois par an par le Conseil-exécutif de la tranche annuelle
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	Surface utile principale 241 672 m ² (année précédente : 238 544 m ²) Les coûts en rapport avec les locaux se chiffrent à env. KCHF 109 650 (année précédente : KCHF 108 200) sans les charges immobilières et charges des biens-fonds citées au point 23. Ces coûts d'infrastructure se basent principalement sur le modèle de calcul des coûts de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE). L'« inventaire des surfaces » a été élaboré par le Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE). Les dimensions indiquées dans le cadre des saisies de surface correspondent aux surfaces utiles et à la surface de plancher conformément à la norme SIA 416.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services informatiques liés aux applications financières et pour le personnel avec le canton de Berne	Ne peut se chiffrer	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services de révision avec le contrôle des finances du canton de Berne	KCHF 128 pour l'année 2022 (année précédente : KCHF 142)	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

L'acquisition de services (p. ex. expertises) auprès des offices du canton de Berne n'est pas considérée comme une transaction importante avec des parties liées.

L'Université de Berne détient une participation supérieure à 20% dans les organisations suivantes :

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Unitetra SA	Participation de 33% Unitetra SA assiste les institutions de l'Université de Berne lors de la négociation de contrats de licence et de partenariat conclus avec des partenaires industriels ainsi que pour la protection et la commercialisation des inventions.	Coûts bruts des services d'environ KCHF 719 (année précédente : KCHF 734)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Participation de 21% Agence pour l'innovation du canton de Berne, be-advanced est subventionnée par la promotion économique cantonale ; il s'agit d'une force motrice indépendante qui vise à renforcer la force d'innovation et la compétitivité des entreprises qui s'y rattachent.	Diminution de la participation de KCHF 5 Aucune transaction n'a été réalisée pendant l'exercice sous revue.	
Swiss Center for Design and Health SA (SCDH SA)	Participation de 22%	Hausse de la participation de KCHF 800	

L'Université de Berne :

- a octroyé des prêts importants aux organisations suivantes ou
- a participé de manière significative au financement des organisations ou
- dispose de plus de 20% des droits de vote au conseil de fondation des organisations suivantes, auquel siègent des représentant-e-s de la Direction de l'Université.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Fondation KiHoB (Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern)	La fondation KiHoB est chargée de l'organisation et de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de l'Université de Berne et de la PHBern.	Versement d'une contribution de KCHF 740 (année précédente : KCHF 760) ; décompte de frais accessoires à la charge de KiHoB KCHF 10	
Fondation Mensabetriebe de l'Université de Berne	Contribution d'exploitation pour ses frais de loyer, d'énergie, d'entretien, de réparation et d'achats	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 248 (année précédente : KCHF 133) ; indemnisation des prestations de l'Université et décompte de frais accessoires KCHF 33	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fonds social de l'Université de Berne	Soutien des étudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université de Berne qui se trouvent en grande difficulté financière	Il n'y a eu aucune transaction pendant l'exercice sous revue (année précédente : KCHF 0).	
Fondation pour la recherche Genaxen	L'Université de Berne verse une contribution d'exploitation à la fondation Genaxen. La fondation Genaxen soutient la recherche de l'Université de Berne dans le domaine de la biologie et de la recherche génétique fondamentales, et plus particulièrement l'exploitation des instituts de recherche, où des méthodes de génie génétique de haut niveau peuvent être appliquées et mises à la disposition des chercheur-euse-s.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 70 à Genaxen (année précédente : KCHF 70) ; contribution de Genaxen à DBMR Clean Mouse Facility CMF KCHF 160	
Stiftung Haus der Universität	La commune bourgeoise de Berne met à la disposition de la Stiftung Haus der Universität la Maison de l'Université. L'Université de Berne loue les salles de séminaire et de cours de la Maison de l'Université pour des manifestations et verse une contribution aux frais d'exploitation.	Versement d'une contribution d'exploitation de KCHF 49 (année précédente : KCHF 49)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fondation pour la recherche UniBern	La fondation soutient la recherche scientifique à l'Université de Berne.	Subsides versés à l'Université KCHF 309 (année précédente : KCHF 275)	
Fondation UniBern	La fondation vise la promotion de l'innovation, de l'excellence et du potentiel futur de l'Université de Berne dans le cadre de ses missions et de son activité, à savoir la recherche, l'enseignement et la formation continue.	Contribution de la fondation UniBern Foundation à la Nuit de la recherche KCHF 7	
Fondation Wyss Academy	La fondation a pour objectif la recherche, le développement et la mise en œuvre de solutions en rapport avec le changement climatique, le recul de la biodiversité et l'utilisation des terres au point de rencontre de l'homme et de la nature et en associant les innovations techniques, sociales, économiques et politiques. Elle finance les projets de l'Université de Berne dans ces domaines.	Contribution d'exploitation annuelle de CHF 3 millions au comptant et versement de contributions liées ou au comptant de CHF 2 millions de l'Université à la Wyss Academy ; contributions à la recherche de la Wyss Academy à l'Université d'un montant de KCHF 6 360	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.

Informations concernant les instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

Leasings / accords contraignants

Le montant total des versements de leasing à venir pour les photocopieurs de l'Université de Berne s'élève à KCHF 690 (année précédente : KCHF 774).

Échéancier des versements de leasing pour les photocopieurs	Montants en KCHF
Fin du contrat dans un an	112
Fin du contrat dans deux ans	94
Fin du contrat dans trois ans	297
Fin du contrat dans quatre ans	139
Fin du contrat dans plus de quatre ans	47
Total	690

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

La Direction de l'Université a systématiquement identifié les risques qui pourraient avoir une influence considérable sur l'appréciation des comptes annuels de l'Université de Berne et les a évalués à l'aide de l'ampleur des dommages et de la probabilité d'occurrence. Des mesures de lutte contre les risques importants ont été évaluées et prises en considération.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 14 mars 2023.

Rapport de l'organe de révision

Contrôle des finances

Comptes annuels de l'Université de Berne
au 31 décembre 2022

14 mars 2023

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'Université de Berne au 31 décembre 2022

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université de Berne, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des fonds propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 29 à 50) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Université de Berne au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi sur l'université (LUni ; RSB 436.11) et à l'ordonnance sur l'université (OUni ; RSB 436.111.1).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université de Berne au sens de la loi cantonale sur le Contrôle des finances et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect des exigences de la profession.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction de l'Université. Les autres informations comprennent toutes les informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport à partir de la section « Direction de l'administration » du Rapport annuel 2022 (mais pas les comptes annuels et notre rapport y afférent) et des autres sections du rapport précité qui devraient être mises à notre disposition après cette date.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués à propos des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de la Direction de l'Université aux comptes annuels

La Direction de l'Université est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction de l'Université est responsable d'évaluer la capacité de l'Université de Berne à poursuivre son exploitation et d'indiquer, le cas échéant, les éléments en relation avec la poursuite de ses activités.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions politiques ou économiques que les utilisatrices et utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car les fraudes peuvent impliquer une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Université de Berne.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction de l'Université de Berne du principe comptable de la continuité d'exploitation et, sur la

base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université de Berne à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur les informations correspondantes fournies dans l'annexe aux comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs peuvent cependant amener l'Université de Berne à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans l'annexe, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons à la Direction de l'Université et à la Direction administrative, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction de l'Université.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances



Ch. Gerber
Responsable de la révision

Berne, le 14 mars 2023

Mentions légales

Éditeur

Université de Berne
Service de communication et marketing

Direction Service de communication et marketing

Christian Degen

Direction de projet

Isabelle Aeschlimann

Mise en page

Konzept 2. stock süd, exécution : Haller & Jenzer SA

Crédits photographiques

P. 21–22 : © Université de Berne, photo : Ramon Lehmann

Université de Berne

Service de communication et marketing
Hochschulstrasse 6
3012 Berne

Téléphone +41 31 684 80 44
kommunikation@unibe.ch

Rapport annuel numérique
www.unibe.ch/rapportannuel

WISSEN
SCHAFFT
WERT.